

**S.V.P. À REMPLIR ET À APPORTER AVEC VOUS AU COMPLEXE AVEC LE PAIEMENT - OU - À NOUS FAIRE PARVENIR PAR COURRIEL AVEC CARTE DE CRÉDIT POUR RÉSERVER VOTRE PLACE.**

Camp de jour (tous les jours de la semaine de 9h à 16h):

Semaine 1 :	22 au 26 juin	110\$ <input type="checkbox"/>	Semaine 2 :	29 au 3 juillet	110\$ <input type="checkbox"/>
Semaine 3 :	6 au 10 juillet	135\$ <input type="checkbox"/>	Semaine 4 :	13 au 17 juillet	135\$ <input type="checkbox"/>
Semaine 5 :	20 au 24 juillet	135\$ <input type="checkbox"/>	Semaine 6 :	27 au 31 août	135\$ <input type="checkbox"/>
Semaine 7 :	3 au 7 août	135\$ <input type="checkbox"/>	Semaine 8 :	10 au 14 août	135\$ <input type="checkbox"/>
Semaine 9 :	17 au 21 août	135\$ <input type="checkbox"/>			

\*\*\* Le camp Musi-Art se réserve le droit de fermer les semaines choisies si le nombre d'inscription n'est pas suffisant après compilation le 18 mai 2020 maximum

**Service de garde, 7h à 9h et de 16h à 18h : 8\$/h** : NON  OUI  \_\_\_\_\_ am et/ou \_\_\_\_\_ pm  
Frais de retard : 10\$ par tranches de 15 min. après 18h : \_\_\_\_\_ initiales (voir politique)

**RENSEIGNEMENT (PARENT)**

Nom de famille : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_

Téléphone domicile : \_\_\_\_\_ Cellulaire : \_\_\_\_\_

Autres références (# travail père, mère, cellulaire, précisez) :

Nom : \_\_\_\_\_ Nom : \_\_\_\_\_ Nom : \_\_\_\_\_

Tél.: \_\_\_\_\_ Tél.: \_\_\_\_\_ Tél.: \_\_\_\_\_

**NUMÉRO D'ASSURANCE SOCIALE DU PARENT – OBLIGATOIRE POUR OBTENTION DU RELEVÉ**

*Pour émettre le Relevé 24 - Crédit d'impôt provincial pour frais de garde*

Numéro d'assurance sociale du parent (NAS) ----- \_\_\_\_\_

Nom du parent en lettre MAJUSCULES : \_\_\_\_\_

**MÉTHODE DE PAIEMENT**

Comptant : \_\_\_\_\_ Par chèque<sup>1</sup> : \_\_\_\_\_ Par Interac : \_\_\_\_\_

Par carte de crédit : VISA \_\_\_\_\_ MC \_\_\_\_\_

No. de carte : \_\_\_\_\_ Exp.: \_\_\_\_/\_\_\_\_

Nom sur la carte : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

**COMMUNICATIONS PAR COURRIEL**

Voulez-vous recevoir des informations par courriel? (Ex.: inscriptions, changements, activités durant l'année, etc.) NON  OUI  Courriel : \_\_\_\_\_

<sup>1</sup> Des frais de 25\$ s'appliqueront pour une transaction ayant un manque de fonds (NSF).  
5146 Route 132, Sainte-Catherine (Québec) J5C 1L8 Tél.: 450-845-3345 info@complexemusical132.com

**FICHE D'INFORMATION DE L'ÉLÈVE**

NOM : \_\_\_\_\_ PRÉNOM : \_\_\_\_\_

Date de naissance : Année \_\_\_\_\_ Mois \_\_\_\_\_ Jour \_\_\_\_\_ Sexe : F  M

No. d'assurance maladie : \_\_\_\_\_ Âge : \_\_\_\_\_

Année scolaire complétée : \_\_\_\_\_

**EN CAS D'URGENCE, PERSONNES À CONTACTER :**

Nom : \_\_\_\_\_ Lien avec l'élève : \_\_\_\_\_ Tél.: \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_ Lien avec l'élève : \_\_\_\_\_ Tél.: \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_ Lien avec l'élève : \_\_\_\_\_ Tél.: \_\_\_\_\_

**AUTORISATION DE LAISSER L'ÉLÈVE QUITTER LES LIEUX DU COMPLEXE 132 SEUL À LA FIN DES HEURES RÉGULIÈRES :**

- Heure du dîner (12h à 13h) Non  Oui  Si oui, initiales du parent \_\_\_\_\_

- Fin du camp de jour (16h) Non  Oui  Si oui, initiales du parent \_\_\_\_\_

**PERSONNES AUTORISÉES À VENIR CHERCHER L'ÉLÈVE (autre que parent<sup>2</sup>)**

Nom : \_\_\_\_\_ Lien avec l'élève : \_\_\_\_\_ Tél.: \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_ Lien avec l'élève : \_\_\_\_\_ Tél.: \_\_\_\_\_

**ALLERGIES - MALADIES - DIAGNOSTIC - AUTRES RENSEIGNEMENTS UTILES ET INTERVENTIONS À PRIVILÉGIER\* :**

*\*Nous tenons à préciser que si l'élève requiert un soutien spécialisé en dehors de l'expertise des professeurs, nous devons en être informés et nous nous réservons le droit d'en évaluer la faisabilité.*

**FORMULES DE CONSENTEMENT**

1- Je consens à ce que mon enfant apparaisse sur les photos que les professeurs prendront lors des activités. Certaines de ces photos pourront être diffusées sur notre site web.

J'accepte \_\_\_\_\_ Je refuse \_\_\_\_\_

2 - Je consens à ce que mon enfant prenne l'ambulance pour se rendre à l'hôpital si un accident grave devait survenir.

J'accepte \_\_\_\_\_ Je refuse \_\_\_\_\_

3 - Je consens à libérer le Complexe 132 de toute responsabilité en ce qui concerne n'importe quelle blessure encourue lors des activités du camp de jour, des ateliers et/ou des cours.

J'accepte \_\_\_\_\_

4. – Je suis conscient que le camp se déroulera à la campagne à l'intérieur autant qu'à l'extérieur. (fournir vêtements et matériels appropriés)

J'accepte \_\_\_\_\_

Signature du parent : \_\_\_\_\_

<sup>2</sup> Toutes personnes autres que les parents doivent être inscrites ci-haut pour raccompagner l'élève à la maison.

RÈGLEMENTS AU COMPLEXE 132

1. Les heures d'ouvertures du camp de jour sont de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00. À l'extérieur de ces périodes, vous êtes responsables de la sécurité de votre enfant. Un professeur assure la surveillance durant l'heure du dîner.
2. L'arrivée et le départ de votre enfant sont sous votre responsabilité à l'intérieur ainsi qu'à l'extérieur des heures d'ouverture de l'école (camp, cours et ateliers). Tout changement aux habitudes tels que départ plus tôt que prévu, dîner à la maison, départ avec une autre personne que le parent, absence, doit nous être communiqué soit verbalement ou par écrit par courriel. Toute personne que les parents souhaitant quitter avec l'enfant doit obligatoirement être inscrite dans les personnes autorisées sans quoi nous devons garder l'enfant au Complexe (ferme) au frais des parents.
3. Le service de garde débute à 7h00, jusqu'à 9h00, puis de 16h00 à 18h00. Assurez-vous de bien informer votre enfant qu'il doit demeurer avec nous jusqu'à votre arrivée, s'il y a lieu. Vous devrez prévoir de présenter une carte d'identification avec photo pour la cueillette de votre enfant.
4. Nous aborderons la discipline de la façon suivante. D'abord, la très grande majorité des conflits sont résolus à l'interne, avec les professeurs. Dans les cas les plus lourds (violence, vol, manque de respect envers les professeurs, etc.) ou pour les conflits à répétition, nous appliquons un code de discipline plus formel. **Voir Annexe - Code de discipline.**
5. Aucun médicament ne sera administré à un enfant sans une autorisation écrite des parents. Les médicaments doivent nous parvenir dans un contenant étiqueté au nom de l'enfant et en préciser le dosage. Si l'enfant a besoin d'un support médical due à une condition particulière (Epipen, glucomètre), il est de la responsabilité du parent de s'assurer que l'enfant aie en sa possession le support approprié sans quoi nous ne pourrons prendre l'enfant en charge.
6. Si l'instrument de votre enfant est la guitare, la basse et/ou la batterie, ce dernier doit l'apporter à tous les jours du camp et/ou des ateliers (les baguettes pour la batterie).
7. Nous n'offrons pas le service de repas sur place. Il est de la responsabilité du parent de fournir un lunch (avec ice pack) adéquat ainsi que deux collations. Un four à micro-onde est mis à la disposition de votre enfant. **Tous les aliments contenant des noix/arachides seront interdits sur le site et aucun échange de nourriture ne sera permis.** En cas d'oubli, des frais de **7,50\$** seront à payer aux parents pour fournir un dîner à l'enfant. Des barres tendres, fruits ou compotes et jus sont aussi disponible pour les collations sur place mais le coût est de **1.50\$** si votre enfant nécessite cette collation manquante à sa boîte à lunch.
8. L'utilisation du cellulaire (textos), Ipod ou jeux électronique est interdit lors des périodes d'atelier et de cours. Ils seront retirés et remis à la fin de la journée.
9. Nous ne sommes pas responsables des objets perdus.
10. Le paiement pour participer au camp doit se faire à l'avance, afin de réserver votre place.
- 11.** Politique de remboursement : si le camp doit être annuler par manque de participants, les frais seront remboursés. En cas d'absence du participant, pour quelque raison que ce soit, aucun remboursement. Transaction finale. **Voir Annexe - Assiduité.**
12. Si votre enfant de moins de 13 ans participe au camp, vous êtes responsable de planifier ses déplacements et de l'inscrire au service de garde, s'il y a lieu. Des frais de services de garde peuvent s'ajouter si l'enfant est laissé seul en dehors des heures de son atelier, sous la surveillance de la direction, à raison de 10\$ par tranche de 15 minutes de retard.
13. Votre enfant doit avoir dans un sac de transport ou à dos, de la crème solaire, une gourde d'eau, une casquette ou un chapeau, des vêtements appropriés à la température et une veste plus chaude pour l'intérieur. Il est important de bien identifier les objets personnels de votre enfant.
14. Pour être bien identifié et pour démontrer, lors des sorties, son appartenance au camp de jour, **un accessoire sera déterminé à porter.** Si une sortie était annulée par les parents il n'y aurait **aucun remboursement.** Le coordonnateur de réserve le droit d'annuler le matin même l'activité extérieure si les conditions climatiques ne sont pas favorables à la sortie.

## RÔLE DES INTERVENANTS

### Les moniteurs & les professeurs

- . planifient et animent les activités du camp de jour
- . assurent la sécurité des enfants lors des activités
- . assurent le bon fonctionnement des activités
- . assurent le suivi des présences
- . gèrent les comportements
- . ce sont des employés du Complexe Musical 132, possédant les connaissances et les compétences nécessaires. Ils sont âgés entre 16 et 46 ans.

### Les animateurs au service de garde

- . assurent la surveillance des jeunes au service de garde
- . assurent la sécurité des jeunes sur le site
- . effectuent quelques animations à des heures spécifiques
- . assurent le suivi des arrivées et des départs avec l'équipe de gestion
- . ce sont des employés du Complexe Musical 132, possédant les compétences et l'attitude nécessaires. Il Ils sont âgés entre 17 et 28 ans.

### L'équipe de gestion

- . planifie, organise, coordonne, supervise et évalue la programmation et l'animation du camp de jour
- . appuie l'équipe de moniteurs pour la gestion des comportements
- . s'assure du bon fonctionnement du camp de jour
- . reçoit les commentaires et plaintes et en assure le suivi

**ANNEXE - CODE DE DISCIPLINE**

**1er avertissement** - Avertissement formel de la directrice fait à l'enfant et dont le parent est informé.

**2e avertissement** - Avertissement formel de la directrice fait à l'enfant et dont le parent est informé.

**3e avertissement** - Suspension d'une journée (sans remboursement)

**OU manquement majeur au code de vie\***

- Suspension d'une journée (sans remboursement)

**4e avertissement** - Suspension pour la semaine (sans remboursement)

**ET suspension définitive du Complexe 132**

Les avertissements formels sont considérés comme tel lorsque l'intervention devant être faite auprès de l'enfant dérange l'organisation générale du camp, de l'atelier et/ou du cours et exige l'intervention de la direction.

**\*Par manquement majeur, nous entendons :**

- Vol
- Violence physique ou verbale démesurée
- Propos et gestes racistes
- Intimidation

**SIGNATURE DU PARENT ET RÈGLEMENT DU CAMP DE JOUR**

*"En signant ce formulaire, j'atteste avoir reçu les règlements ainsi que les annexes du camp de jour et en avoir pris connaissance":*

Signature du parent : \_\_\_\_\_

Nom du parent en lettres MAJUSCULES : \_\_\_\_\_

**ANNEXE - ASSIDUITÉ**

Nom de l'enfant : \_\_\_\_\_ Âge : \_\_\_\_\_

DATE	Heured'arrivée	Servicede gardeam	Présence audîner	Servicede gardepm	Heurededépart	Initialesdela direction	Initialesdu parent
Lundi							
Mardi							
Mercredi							
Jeudi							
Vendredi							

**FRAIS DE SORTIES (1 sortie par semaine) :**

Les dates des sorties seront discutées au début du camp avec les parents & enfants

Le coût peut varier entre 10\$ et 30\$ et vous êtes libre de refuser mais la coordonnatrice en discute avec les enfants pour une idée et c'est la direction qui discute le lundi soir avec les parents pour voir les possibilités et que chacun se sente à l'aise.